



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 2 MARS 2021 A 18H00**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME FOURES / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME CARDONA / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME DUBOIS / M RENARD / M LABURTHE / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

**EXCUSES** : MME NANCE / MME CAPIN

**ONT DONNE PROCURATION** : M KUBIAK / MME COLLADELLO

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 février 2021. Celui-ci est adopté à la majorité, 2 abstentions : M BLAYA et MME FOURES

**ORDRE DU JOUR**

- **Finances**

- 1- Débat d'Orientations Budgétaires 2021

**-Questions diverses**

## **RAPPORTS DE SEANCES**

### **- Finances**

#### **o 1- Débat d'Orientations Budgétaires 2021**

Le Débat d'Orientation Budgétaire inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3500 habitants pour débattre des priorités affichées dans le budget primitif, et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire a donné lecture de sa présentation qui sera annexée à ce compte-rendu.

- ⇒ MME ROLANDO salue la bonne présentation du rapport du D.O.B, la stabilité du poste consacré aux charges de personnel et la recherche d'économie sur les dépenses courantes.
- ⇒ M Le Maire concernant le chapitre 012 confirme le remplacement des départs à la retraite considérant qu'il s'agit là d'un investissement au service de la population avec une présence des agents sur le terrain, ce qui est reconnu par tous.
- ⇒ M QUINTILLA ajoute que de nouvelles embauches ont été créées depuis maintenant plusieurs mandats du fait aussi du désengagement de l'Etat sur les collectivités territoriales (MSAP, instruction urbanisme).
- ⇒ M BLAYA évoque la question des nouvelles méthodes imposées de désherbage plus chronophages nécessitant donc une main d'œuvre accrue, sans oublier l'entretien régulier des installations sportives.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dispositif "petites villes de demain" : M le Maire indique que la ville d'EAUZE a été retenue dans ce dispositif créé par le gouvernement dans le cadre du plan de relance en direction de l'amélioration et la rénovation de l'habitat.  
Cette candidature retenue est partagée conjointement avec CAZAUBON et CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE. Une convention est en cours de rédaction qui devra être votée avant le 31 mars. Un Conseil Municipal exceptionnel sera convoqué à l'issue de la commission des finances du 22 mars.
- Vaccination : M le Maire indique que le centre d'EAUZE est complet jusqu'à mi-mars mais que contrairement aux rumeurs ce dernier ne fermera pas. Les médecins volontaires ont commencé à vacciner sur EAUZE et les pharmaciens pourront débiter à partir du 20 mars.
- Terrain St-Taurin : M LEROUX demande si le pré mis à disposition par l'école auprès de la mairie pour stationner le jeudi matin sera acheté par la commune.  
M Le Maire répond qu'une proposition d'achat a été communiquée au conseil d'administration de l'école St-Taurin, une réponse devrait survenir d'ici la fin du mois de mars.
- Sairenor : MME FOURES demande ou en sont les travaux (rue du Béarn).  
MME ARSLANIAN répond qu'un litige est en cours entre la société Sairénor et le Toit Familial de Gascogne, ce dernier devant fournir avant le 15/03 les déclarations de conformité. Une clôture devrait prochainement être installée ainsi qu'un gardien positionné.
- Camping de Pouy : MME FOURES demande ou en est le projet d'investisseur sur le camping.  
M Le Maire répond que celui-ci est toujours intéressé et devrait prochainement revenir vers la mairie et qu'en attendant le bail a été reconduit pour un an auprès des gérants du restaurant.

***Séance levée à 19H36.***

**VILLE D'EAUZE**



**RAPPORT D'ORIENTATIONS**

**BUDGETAIRES**

**2021**

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **I-CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

A-LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

B-LE CONTEXTE NATIONAL

C-LA LOI DE FINANCES 2021

#### **Les mesures phares de la Loi de finances**

- Inciter les collectivités à une croissance plus verte
- La baisse des impôts de production
- La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

D- L'ESSENTIEL DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021 POUR LE BLOC COMMUNAL

1- Des dotations stables pour l'exercice 2021

2- Un volet fiscal conséquent

3- Les autres mesures prévues

### **II-CONTEXTE MUNICIPAL**

A-LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)

B-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)

C-L'EPARGNE OU CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

D-LA DETTE

### **III-LE BUDGET ET SES ORIENTATIONS POUR 2021**

A-FONCTIONNEMENT

1-Recettes réelles de fonctionnement

2-Dépenses réelles de fonctionnement

B-INVESTISSEMENT

1-Dépenses

a- Emprunts et matériels

b- Travaux et bâtiments

c- Voirie

2-Recettes

## **CONCLUSION**

## **INTRODUCTION**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3500 habitants pour débattre des priorités affichées dans le budget primitif, et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Il s'agit donc du premier D.O.B du nouveau mandat dans un contexte forcément rendu particulier par la crise sanitaire que nous connaissons et ses impacts sur les orientations budgétaires des collectivités et le bilan 2020.

L'an passé j'avais évoqué la gestion rigoureuse de notre budget basée sur trois objectifs :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une maîtrise de la fiscalité
- Un investissement raisonnable en adéquation stricte avec les besoins de la commune

Ces objectifs restent naturellement d'actualité pour cette année 2021.

A noter toutefois que depuis le dernier D.O.B les relations avec la CCGA se sont améliorées et il faut saluer le gros travail de diagnostic et de méthode quant aux orientations budgétaires 2021.

Nous espérons un mandat apaisé et efficace où la voix d'EAUZE sera entendue.

Enfin de grands sujets vont être traités tant à la CCGA qu'au PETR Pays d'Armagnac qui impacteront nos trajectoires budgétaires :

- Contrat de transition écologique / plan climat Air Energie Territorial / plan mobilité
- Plan de relance de transition écologique
- Office de tourisme de Pays

Ainsi notre budget doit tenir compte du contexte local mais aussi général et national.

## **I- CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

### **A-LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN**

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, l'économie mondiale a assisté en janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises, avant d'être touchée à son tour par la pandémie.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. La première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps a entraîné une mise en œuvre répandue du confinement par les gouvernements dès le second trimestre 2020.

Ce dernier a alors induit un double choc tant sur l'offre que sur la demande à l'échelle mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de nets rebonds même si l'activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019. À la suite de l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements qui ont pesé sur l'activité au dernier trimestre.

Au sein de la zone euro, l'activité demeure sur l'année 2020 en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, même si elle a su globalement évoluer à la hausse et à la baisse au gré des restrictions. Notons cependant, que certains secteurs de services tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme et à la culture demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que les économies structurellement moins dotées de ces services. La seconde vague de l'épidémie cumulée à la reprise sans précédent de l'épidémie en Grande Bretagne en ce début d'année 2021, laissent présager que l'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité. Malgré le soutien massif de l'Europe dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devait chuter à environ -8 % en 2020 avant de rebondir à + 6 % en 2021.

## B-LE CONTEXTE NATIONAL

L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le premier semestre 2020.

Le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré au printemps dernier.

Toutefois, compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique a été moins fort qu'au cours du premier confinement. La croissance française a chuté de -10,3 % en 2020. Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe, vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB : il y a quelques années on parlait d'un plafond à 100% du PIB et en 2007 à 60% du PIB maximal.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Pour 2021, la Loi de Finances 2021 table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

## C-LA LOI DE FINANCES 2021

La Loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie :

- Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19.
- Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises à hauteur de 10 Md€.
- Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et au profit des jeunes.
- A ces mesures s'ajoutera la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

### Les mesures phares de la Loi de finances

- Inciter les collectivités à une croissance plus verte

Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement a pour la première fois dévoilé son premier « budget vert ». Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris. Cette nouveauté vient marquer l'objectif fort de faire de la croissance verte un enjeu pour les collectivités locales, traduit dans la LF 2021 à travers plusieurs dispositions phares :

- La rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimeRénov » mais également à celle des bâtiments publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal (DSIL rénovation énergétique) ;
- La mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;

- L'Accélération du plan vélo, le soutien à l'économie circulaire.
- Baisse des impôts de production : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties seront concernées. Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME, principales sources de créations d'emplois dans les territoires ;
- Soutien à l'export ;
- Renforcement des fonds propres et financement des entreprises. Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale
- Activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
- L'aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage ;
- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quels que soient leur taille). Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat ;
- Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité ;
- Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement et en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs.

- La baisse des impôts de production

Afin de réduire le montant de l'impôt auprès des contribuables économiques, la LFI 2021 met en œuvre trois mesures majeures :

- La réduction de la part de CVAE affectée aux Régions permettant ainsi une réduction des taux appliqués dans le barème de calcul de la CVAE
- La réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe sur le foncier Bâti (TFPB)
- L'abaissement du plafonnement de la CET de 3 % à 2 % afin d'éviter tout effet d'éviction. Le produit global perçu à l'échelle nationale sera ainsi réparti, à compter de 2021, entre les départements et le bloc communal à hauteur, respectivement de 47% et 53%, sans impact sur leurs niveaux de recettes. Les régions seront compensées par une part complémentaire de la TVA assurant une compensation en 2021 égale au montant de la CVAE qu'elles ont touché en 2020. De son côté, le bloc communal percevra une dotation via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€ ; qui évoluera en fonction des bases des entreprises industrielles, mais qui ne tiendra pas compte des éventuelles hausses de taux.

- La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, la loi de finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance le Gouvernement entend placer les collectivités locales au cœur de la relance économique. Dans ce contexte, les dispositions de cette nouvelle loi de finances sont présentées à suivre.



## D- L'ESSENTIEL DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021 POUR LE BLOC COMMUNAL

### 1- Des dotations stables pour l'exercice 2021

La Loi de finances 2021 prévoit 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Cette dernière enveloppe comprend notamment :

- 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal)
- 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2020 avec 2 Md€ pour les DETR (1,046 Md€), DSIL (570 M€), DPV (150 M€) et DSID (212 M€). Cependant, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est entérinée à travers le plan de relance (LFR 3 pour 2020). Comme en 2019 et 2020, les enveloppes de DSU et DSR seront abondées de 90 M€ chacune.

### 2- Un volet fiscal conséquent

- La réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2021, avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).
- Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.
- De plus, la neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers est intégrée à la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.

La suppression d'impôts économiques locaux dans le cadre du Plan de Relance s'établit à 10,1 Md€, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions
- 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives
- Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée

La nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est précisément actée autour de 3 étapes dans la LFI 2021 :

- Alignement au 01/01/2021 des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure et des taxes communales et départementales
- Transfert à la DGFIP de la gestion de la TICFE et des TDCFE au 01/01/2022 et 2ème alignement pour les TCCFE
- Transfert à la DGFIP de la gestion des TCCFE au 01/01/2023.

### 3- Les autres mesures prévues :

- La reconduction en 2021 (pour les seules recettes fiscales) de la clause de sauvegarde qui protège cette année les budgets des communes et intercommunalités les plus affectées par la crise à hauteur de 200 millions d'euros.
- La création d'un mécanisme de garantie, en 2021, pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des communes de moins de 5.000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme.
- La prise en charge par l'Etat de la moitié du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises louant des locaux qui leur appartiennent.

▪ Au 01/01/2021, lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA qui s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.

## II- CONTEXTE MUNICIPAL

A ce stade du mandat, premier budget proposé par ma majorité de cette nouvelle mandature, il est bon de préciser quelques points.

Tout d'abord la situation actuelle de notre commune avec deux éléments essentiels pour appréhender la bonne santé d'une collectivité : la CAF (Capacité d'Autofinancement) et le ratio de désendettement.

### A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2018	Variation 2020/2019
Chapitre 013 : Atténuation de charges	142 734	102 323	83 154	-41,74%	-18,73%
Chapitre 70 : Produits des services	215 920	181 734	101 071	-53,19%	-44,38%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 829 598	4 299 303	3 881 862	1%	-9,70%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 423 073	1 571 354	1 437 879	1,04%	-8,49%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	221 841	234 756	217 093	-2,14%	-7,52%
Chapitre 76 : Produits financiers	49	11 089	9 747	nc	-12,10%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	60 607	29 181	16 940	-72%	-41,90%
<b>TOTAL RRF</b>	<b>5 893 822</b>	<b>6 429 744</b>	<b>5 747 746</b>	<b>-2,47%</b>	<b>-10,60%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement marquent une diminution flagrante de 10% en 2020 par rapport à 2019.

**Chapitre 70** : les produits de services ont été impactés par la crise Covid notamment par l'annulation des événements culturels ou festifs qui autrefois permettaient des recettes (spectacles, corridas...), ainsi que par la fermeture de la cantine durant les mois de confinement. Par voie de conséquence les dépenses prévues pour ces événements ont fortement diminué du fait de l'annulation de ces spectacles.

**Chapitre 73** : les impôts et taxes connaissent un recul de près de 10% par rapport à 2019 qui avait vu une hausse importante de la fiscalité professionnelle (rattrapage sur année antérieure).

### B- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2018	Variation 2020/2019
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 609 411	1 503 656	1 266 379	-21,31%	-15,78%
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 229 365	2 122 354	2 201 145	-1,27%	3,71%
Chapitre 014 : Atténuations de produits	20 551	15 681	33 982	65%	116,71%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	948 038	897 170	1 098 096	15,83%	22,40%
Chapitre 66 : Charges financières	148 525	136 526	124 379	-16,26%	-8,90%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 438	3 287	1 963	-19,48%	-40,28%
Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budg.	10 689	10 689	0	-100,00%	-100,00%
<b>TOTAL DRF</b>	<b>4 969 019</b>	<b>4 689 364</b>	<b>4 725 945</b>	<b>-4,89%</b>	<b>0,78%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables en 2020 par rapport à 2019 avec une baisse des charges à caractère général (**chapitre 011**) (cf. remarque chapitre 70 dans les RRF), et une légère inflation des charges de personnel (**chapitre 012**) de 3% s'expliquant notamment par des remplacements saisonniers de différents arrêts maladie de durées plus ou moins longues, ainsi que l'emploi de saisonniers pour mise en place des nouvelles méthodes plus contraignantes de désherbage. A noter que durant la période de confinement, il a été décidé de maintenir le niveau de rémunération des agents.

Il faut constater que les charges de gestion courante (**chapitre 65**) connaissent quant à elles un bond de +22% expliquées en partie par les travaux sur éclairage public de l'année 2020 (participation versée au SDEG), notamment avec les travaux de l'Avenue de Gascogne.

## C-L'EPARGNE OU CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
A = RRF	5 893 822	6 429 744	5 747 746
B = DRF1 (intérêt de la dette non compris)	4 806 795	4 547 190	4 595 906
<b>C = Epargne de Gestion (C = A-B)</b>	<b>1 087 027</b>	<b>1 882 554</b>	<b>1 151 840</b>
D = DRF2 (intérêt de la dette compris)	4 969 019	4 689 364	4 725 945
<b>E = CAF Brute (E= A-D)</b>	<b>924 803</b>	<b>1 740 380</b>	<b>1 021 801</b>
F = Capital des emprunts	579 266	551 818	592 878
<b>G = CAF Nette (G= E-F)</b>	<b>345 537</b>	<b>1 188 562</b>	<b>428 923</b>

Taux d'épargne brute (CAF brute / RRF)	16%	27%	18%
Taux d'épargne nette (CAF nette / RRF)	6%	18%	7%

La CAF brute permet de couvrir le remboursement annuel de la dette et dégage un autofinancement net suffisant pour financer les nouveaux investissements.

On retire donc de ce montant le capital des emprunts sur l'exercice (592 878€ en 2020) et on obtient la CAF nette soit 428 926€ en 2020 (excédent de fonctionnement net).

## D.LA DETTE

DETTE	CA 2020
Capital restant dû au 01/01/2020	5 907 558
Remboursement du capital de la dette	588 915
Nouvel emprunt	0
Capital restant dû au 31/12/2020	5 314 679
Variation de l'encours	588 915

Ratio de désendettement (Capital restant dû/ CAF brute)	5,2 ans
------------------------------------------------------------	---------

Sur la base des chiffres 2020, il faudrait 5,2 années pour rembourser la dette sans faire d'investissement.

Ce ratio est comparable à d'autres communes de la même strate sur le site du ministère de la cohésion des territoires et nous permet de nous situer en dessous de la moyenne nationale qui avoisine les 6 ans. Cela est d'autant plus positif que la ville, depuis 2008, n'a cessé d'investir sur des projets structurants et que contrairement à d'autres territoires, la communauté de commune est restée une collectivité de service et non de projet.

Dans le cadre de la gestion de la dette des collectivités territoriales il est d'usage de considérer que les ratios ne dépassant pas 8 ans sont considérés comme sains, ceux entre 8 et 12 ans comme à surveiller et ceux dépassant les 12 ans comme dégradés.

Concernant les investissements, on peut très bien rembourser une dette en 3 ans sans dépenser, or le service public ne serait pas rendu. La dépense et l'investissement sont nécessaires à la bonne gestion du service rendu à la population, mais le principal demeure un positionnement dans des ratios convenables, notamment dans une communauté de communes comme la nôtre qui a fait le choix du service plus que de l'investissement, de ce fait les communes doivent nécessairement pallier en investissant pour leurs administrés. On ne saurait donc accepter la thèse de la sous-fiscalisation de la CCGA.

### III-LE BUDGET ET SES ORIENTATIONS POUR 2021 :

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité sera pour 2021 :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) tout en stabilisant la baisse des recettes réelles de fonctionnement.
- d'encadrer la hausse de personnel à hauteur de 1.1 %
- de diminuer les charges à caractère général à hauteur de 16 %

Il convient donc désormais de proposer les grands axes de préparation de notre budget pour l'année 2021.

## A-FONCTIONNEMENT

### 1- Recettes réelles de fonctionnement

Nous allons donc aborder le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation. A noter que les prévisions 2021 collent dans leur globalité à celles de 2020.

	BP 2020	Prévisions 2021	Evol 2021/2020
Chapitre 013 : Atténuation de charges	50 000	60 000	20,0%
Chapitre 70 : Produits des services	177 500	167 000	-5,9%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 810 000	3 853 854	1,2%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 345 000	1 359 000	1,0%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	225 000	188 000	-16,4%
Chapitre 76 : Produits financiers	10 800	12 120	12,2%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	60 000	15 000	-75,0%
<b>TOTAL RRF</b>	<b>5 678 300</b>	<b>5 654 974</b>	<b>-0,4%</b>

Le total de nos recettes fiscales sur les taxes traditionnelles avoisinera 3000 K€ pour un **chapitre 73** atteignant les 3853k€ soit une progression stable de 1% avec une hausse automatique de par la revalorisation des bases locatives par l'Etat en incluant la compensation de la TH.

Après la première phase de dégrèvement (de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages), 2021 correspond à la première année d'exonération pour les ménages restant. A compter de 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur les résidences principales (seulement sur les résidences secondaires et les logements vacants). Ce premier dégrèvement était totalement compensé par l'Etat sur la base des taux votés en 2017. A partir de 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les collectivités. Les communes perçoivent la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec application d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Les Départements percevront une fraction de TVA en remplacement du transfert de leur produit de TFPB aux communes.

Les taux de fiscalité quant à eux demeureront inchangés.

A noter également les autres ressources communales :

- IFER + TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	110 K€
- CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	200 K€
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP)	178 K€
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	348 K€

Concernant les dotations du **chapitre 74** :

- DGF évaluée	500 K€
- DSR évaluée	300 K€

Au **Chapitre 70** : Ventes produits fabriqués, prestations, services 167 K€

Enfin, les travaux en régie : 150 K€

## 2- Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 5 371 678€ au BP 2021 soit une progression contenue à 0.8%.

	BP 2020	Prévisions 2021	Evol 2021/2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 822 000	1 517 500	-16,7%
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 215 000	2 240 000	1,1%
Chapitre 014 : Atténuations de produits	40 000	40 000	0,0%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 101 750	1 549 268	40,6%
Chapitre 66 : Charges financières	144 340	119 910	-16,9%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 000	5 000	0,0%
Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budg.	0	0	0,0%
<b>TOTAL DRF</b>	<b>5 328 090</b>	<b>5 371 678</b>	<b>0,8%</b>

### • **Chapitre 011 : charges à caractère général** **1517 K€**

Pour 2021, les charges à caractère général sont en diminution de 16% par rapport à l'exercice 2020 ce qui s'explique notamment par la volonté de poursuivre la rationalisation des dépenses courantes.

- **Chapitre 012 : charges de personnel** **2240 K€**

Les charges de personnel restent cantonnées à une augmentation de faible envergure à hauteur de 1.1% malgré les besoins croissants de salariés saisonniers du fait des méthodes nouvelles de désherbage ainsi que des remplacements d'arrêts maladie. A noter également le départ en retraite dernièrement de 3 agents en fin de carrière remplacés par des agents plus jeunes donc pesant potentiellement moins sur la masse salariale.

Pour rappel, la collectivité emploie 58 agents pour un équivalent temps plein de 52,9.

- **Chapitre 65 : charges de gestion courante** **1449K€**

Les autres charges de gestion courante augmentent de 40.6% en raison notamment de l'inscription en dépenses de fonctionnement de travaux d'éclairage public et esthétique des réseaux, contributions réglées auprès du SDEG, ne pouvant comptablement pas être inscrites en investissement.

- **Chapitre 66 : charges financières sur les emprunts en cours** **119 K€**
- **Amortissement de matériel** **330 K€**

## B-INVESTISSEMENT

### 1- Dépenses :

Non finalisé mais pour un total avoisinant les 3 millions d'€ qui se décompose de la façon suivante. Ces montants représentent les coûts totaux, ne seront inscrits au BP 2021 que les sommes nécessaires pour cet exercice, soit 2 601 K€. A noter toutefois, que les dépenses déjà financées par RAR s'élèvent à 388 K€.

#### a- Emprunts et matériels

Au remboursement classique annuel de 575 000€ en capitaux d'emprunts, la subvention façades à hauteur de 15 000€ et un amortissement de subvention d'équipement du CCAS de 5000€ doivent être ajoutés un certain nombre d'éléments portant ce sous-budget à 889 700€ se composant en grandes parties de :

Opérations	Coût	A prévoir en 2021	Inscrit reste à réaliser
Matériels informatiques	78 000	53 000	25 000
Jeux Panblan	60 000	60 000	
Matériel ST / Voirie	30 000	30 000	
Véhicule voirie	22 400	22 400	
Véhicule PM	26 000	26 000	
Navette électrique	60 000	60 00	

A noter par ailleurs, le positionnement d'une enveloppe d'aides aux entreprises dans le cadre de la crise économique post-covid à hauteur de 50 000€, en fonction des évolutions du dispositif d'aides régionales aux entreprises.

Il est à noter qu'en 2020, la crise COVID a engendré des coûts supplémentaires pour la commune :

- Investissement :
    - \*aides aux entreprises : 53 000 €
    - \*exonération droits de places marché et terrasse : 7 000 €
  - Fonctionnement (achats divers : 34 000 €)
- soit un total avoisinant 94 000 €.

*b- Travaux et bâtiments :*

Cette sous-section s'élève cette année à 1 100 000€ se répartissant selon les grandes masses suivantes :

Opérations	Coût	A prévoir en 2021	Inscrit reste à réaliser
Rénovation bâtiment douanes	432 000	432 000	
Tranche 1 cathédrale	390 000	380 000	10 130
Salle Bambasitos	100 000	100 000	
Passe à poissons Gélise	54 150		54 150
Travaux en régie	75 000	75 000	

*c- Voirie :*

Cette sous-section s'élève cette année à 665000€ se répartissant selon les grandes masses suivantes :

Opérations	Coût	A prévoir en 2021	Inscrit reste à réaliser
Travaux place marché et fossé neuf Tranche 1	440000	440000	
Travaux voirie 2021	150 000	150 000	
Travaux en régie	75 000	75 000	

*1- Recettes :*

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par notre collectivité :

- Différentes subventions à hauteur de 511 493€ sont espérées. Il s'agit là de dotations demandées sur les différents projets en termes de DETR, DSIL Rénovation Energétique, Région, aide du SDEG, Certificat d'Economie d'Energie, sans que nous n'ayons à ce jour de validation.
- FCTVA : 350 000€
- Amortissement : 330 500€

Le reste à charge sera notamment issu du virement depuis la section de fonctionnement à hauteur de 1 364 337€.

Pour rappel et pour information des nouveaux élus en particulier, je voulais vous donner une information sur les différents emprunts réalisés depuis 2008 et sur l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

• 2008	=	0	- 2013 =	0	- 2018 =	0
• 2009	=	1365 K€	- 2014 =	600 K€	- 2019 =	700K€
• 2010	=	500 K€	- 2015 =	0	- 2020=	0
• 2011	=	1300 K€	- 2016 =	500 K€		
• 2012	=	1000 K€	- 2017 =	500 K€		

Soit un endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 5 314 676 €, et un ratio de désendettement de 5,2 ans.

Le fonds de roulement de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 1 865 555 € et devrait permettre de ne pas recourir encore à l'emprunt cette année.

Cependant, nous entreprendrons une étude auprès de notre cabinet conseil Finance Active pour étudier la restructuration de la dette afin d'anticiper une éventuelle baisse des recettes fiscales des entreprises (CFE, CVAE), conséquence de la crise actuelle pour les prochaines années.

### CONCLUSION

En conclusion, il est bon de rappeler les grands objectifs qui vont nous guider durant toute cette année budgétaire :

- Maîtrise dépenses de fonctionnement
- Poursuite de l'effort d'investissement même si nos projets structurants d'envergure ont déjà été réalisés
- Evolution et présence de façon constructive de la ville d'EAUZE dans les différents syndicats intercommunaux, la communauté de communes, le PETR tout en maintenant de bonnes relations avec les différentes institutions : Etat, Région, Département.